



BARREAU DE MONTRÉAL

COMMUNIQUÉ

**JOUR HISTORIQUE :
ENTENTE ENTRE LES BARREAUX DE MONTRÉAL ET DE PORT-AU-PRINCE**

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 12 novembre 2010 – Ce vendredi 12 novembre, exactement 10 mois après le séisme survenu en Haïti, deux des plus anciens barreaux francophones s'uniront dans une entente sans précédent. En effet, le bâtonnier de Montréal, **Me Marc Charbonneau** et son homologue du Barreau de Port-au-Prince, **Me Gervais Charles**, signeront une entente de collaboration qui permettra aux avocats de Montréal d'apporter un soutien à leurs confrères haïtiens.

Le temps s'est arrêté le 12 janvier dernier en Haïti. Pour certains, il s'est ensuite accéléré dans la course pour trouver des survivants, soigner des blessés ou reconforter les rescapés. Le tremblement de terre qui a secoué Haïti ce jour-là a changé à jamais le paysage, mais surtout la vie de ses habitants et de leurs proches. Depuis, des milliers de personnes à travers le monde œuvrent pour aider la population à se relever de cette terrible épreuve. Parmi eux, les avocats du Barreau de Montréal.

À Montréal, où on retrouve la plus grande communauté de juristes francophones de la diaspora haïtienne à l'extérieur d'Haïti, les avocats ont spontanément répondu à l'appel. Rapidement, ils se sont concertés et ont relevé leurs manches. Ils travaillent depuis plusieurs mois pour trouver la meilleure façon de répondre concrètement aux besoins de leurs confrères de Port-au-Prince.

Cette entente de jumelage constitue la pierre angulaire de leurs efforts, puisque le comité conjoint que les deux barreaux s'engagent à mettre sur pied garantira que les efforts des avocats d'ici seront utiles aux avocats de là-bas. Ce jumelage permettra un échange fructueux entre les membres des deux barreaux qui, assurément, conduira à un enrichissement mutuel des connaissances.

Le bâtonnier de Montréal est fier de signer cette entente par laquelle les avocats haïtiens, avec l'appui du Barreau de Montréal, pourront reprendre leur pratique et tendre la main à leurs concitoyens. « Nous comprenons humblement que cette initiative du Barreau de Montréal n'éliminera pas les épreuves, la misère, la tristesse ou la faim de ce pays dans la tourmente, mais nous souhaitons qu'ils constituent, avec ceux des autres organismes d'entraide déjà en place, le début de la renaissance de la Perle des Antilles » d'ajouter le bâtonnier Charbonneau.

Fondé en 1849, le Barreau de Montréal compte aujourd'hui plus de 13 000 avocats. Il a pour mission de promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation et par une participation active à l'administration de la justice. D'autres renseignements sont disponibles sur le Web, au www.barreaudemontreal.qc.ca.

- 30 -

SOURCE :

Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications

Barreau de Montréal

Téléphone : (514) 866-9392

Adresse électronique : gdufault@barreaudemontreal.qc.ca